

LE GROUPE ALEXMA LAURIN CONSTRUCTION
POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

La présente politique d'approvisionnement responsable s'inscrit dans notre engagement formalisé envers le développement durable.

Nous croyons qu'il nous revient d'agir envers l'amélioration des pratiques en industrie, et qu'un levier important de changement consiste donc à diriger notre pouvoir d'approvisionnement vers des produits et services de proximité qui font preuve d'innovation et de leadership en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Nous avons adopté comme pratique de sonder tout fournisseur existant ou nouveau, afin de :

1. Connaître ses engagements en matière de développement durable ;
2. L'informer de nos engagements ;
3. L'encourager, au besoin, à se doter d'une politique de développement durable et un plan d'action évolutif et mesurable ;
4. Remplacer, selon le cas, tout fournisseur qui ne démontre pas une volonté d'agir sur le développement durable par des engagements concrets.

Nous tenons un registre de nos fournisseurs, et nous assignons à chacun une côte selon les grilles d'évaluation ci-dessous, qui nous aident à encadrer nos choix.

De plus, notre entreprise priorise l'approche des 3RV dans l'ensemble de nos activités et de notre approvisionnement, soit : Réduire, Réemployer, Recycler et Valoriser. Avant de faire appel à un fournisseur de produit ou de service quelconque, la première question que nous nous posons est la suivante : **En avons-nous réellement besoin ?**

Grille d'évaluation du fournisseur

Critère	1 Oui	2 En partie	3 Inconnu	4 Non
Possède une politique de développement durable qui prend en compte ses impacts environnementaux et sociaux				
Possède un plan d'action en développement durable qui prend en compte ses impacts environnementaux et sociaux				
Offre des emplois viables et de bonnes conditions de travail				
S'approvisionne de manière responsable				
Soutient des initiatives et/ou causes en environnement				
Soutient des initiatives et/ou causes sociales				
Mène l'entreprise de façon éthique et dans le respect des 10 Principes du droit de l'Homme				
Est une entreprise locale ¹				
Côte²				
Recommandation				
Fournisseur approuvé Fournisseur avisé sous évaluation Fournisseur à éviter ou remplacer				

¹En ordre de priorité : a) se situe à l'intérieur de 250 km de notre rayon d'activité domestique, cochez « 1 » ; b) se situe à l'extérieur du rayon de 250 km mais à l'intérieur d'une ou plusieurs province(s) dans laquelle nous menons des activités, cochez « 2 » ; c) se situe au Canada, cochez « 3 » ; d) se situe à l'international, cochez « 4 » ². Plus la côte est faible, meilleure est l'entreprise

Grille d'évaluation d'un produit

Critère	1 Oui	2 En partie	3 Inconnu	4 Non
Aura une bonne durée de vie				
Est non toxique à l'environnement et/ou aux animaux				
Est non toxique à l'humain				
Est recyclable, biodégradable ou réutilisable (2 ^e vie)				
Provient d'un processus de fabrication sain				
Est de fabrication locale ¹				
Contient des matières recyclées				
Provient du travail équitable				
Son transport est minime ou tout au long de sa durée de vie				
Peut être acheté en grande quantité pour réduire le transport et/ou livré par un transport écoresponsable				
Son emballage est minime				
Son emballage est recyclable				
Affiche une ou plusieurs certifications				
Côte²				
Recommandation				
	Produit approuvé	Produit sous évaluation	Produit à éviter ou remplacer	

¹En ordre de priorité : a) se situe à l'intérieur de 250 km de notre rayon d'activité domestique, cochez « 1 » ; b) se situe à l'extérieur du rayon de 250 km mais à l'intérieur d'une ou plusieurs province(s) dans laquelle nous menons des activités, cochez « 2 » ; c) se situe au Canada, cochez « 3 » ; d) se situe à l'international, cochez « 4 » ². Plus la côte est faible, meilleure est l'entreprise

Adoption et révision

Cette politique entre en vigueur le 1^e février 2025. Elle sera révisée au besoin ou à tous les 3 ans.